



ANNÉE 2023

# DOSSIER D'INSCRIPTION ANNUELLE ALSH EXTRASCOLAIRE

*Intercommunal : Malemort du Comtat*

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Sexe : F  M  Date de Naissance : ..... /..... /..... à : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

## Régime de Sécurité Sociale du responsable légal qui couvre l'enfant :

*Cocher la case qui correspond à votre situation :*

Régime Général       Régime agricole       Régime particulier

Numéro de sécurité sociale \* : \_\_\_\_\_

(\*NIR du parent auquel l'enfant est rattaché(e), ou le sien, s'il en possède un)

Numéro d'allocataire **(OBLIGATOIRE)** : \_\_\_\_\_

Le coût de l'activité se calcule en fonction de votre quotient familial

## RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT :

**PARENT N°1**

Nom/Prénom : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél domicile : \_\_\_\_\_ Tél portable : \_\_\_\_\_

**PARENT N°2**

Nom/Prénom : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél domicile : \_\_\_\_\_ Tél portable : \_\_\_\_\_

Situation familiale des parents : \_\_\_\_\_

Préciser à qui doit-être adressée la facture :  PARENT N°1       PARENT N°2

**Communauté de Communes Ventoux Sud**

Antenne Villes-sur-Auzon | ZAE Les Fontaynes 725 Rte de Carpentras |

84570 Villes-sur-Auzon Tél : 04 90 61 78 85 | alshvilles@ccvs84.fr | www.ccvs84.fr



**ANNÉE 2023**

## AUTORISATIONS PARENTALES

- J'autorise l'agent responsable de la collectivité à administrer à mon enfant les soins médicaux prescrits et à faire pratiquer les actes chirurgicaux nécessaires. Je m'engage, le cas échéant à rembourser sur présentation de justificatif, les frais avancés.
- J'autorise la participation de mon enfant au transport et aux activités de l'ALSH extra-scolaire, selon les conditions fixées par l'autorité organisatrice.
- J'autorise la CCVS à utiliser l'ensemble des données renseignées, uniquement, à des fins de contacts, entre la collectivité organisatrice et la famille de l'enfant ou de l'ado inscrit(e).
- Autorisation de droit à l'image :**
  - **Au centre de loisirs**  **J'autorise**  **Je n'autorise pas**
  - **Sur le site de la collectivité**  **J'autorise**  **Je n'autorise pas**
  - **Dans la presse locale**  **J'autorise**  **Je n'autorise pas**

À ....., le

**Signature des responsables légaux :**

### Personnes majeures autorisées à venir chercher l'enfant :

Nom/Prénom : tél :

Nom/Prénom : tél :

### Personnes à prévenir en cas d'accident (différentes des parents) :

Nom/Prénom : tél :

Nom/Prénom : tél :

## PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE À LA FICHE D'INSCRIPTION

**Tout dossier incomplet ne sera pas accepté**

- Attestation d'assurance (Responsabilité Civile Individuelle Accident ou extra-scolaire).**
- Attestation de quotient familial (de moins de 3 mois).**
- Photocopie des pages de vaccination (pages 90 à 93) du carnet de santé.**
- Fiche sanitaire complète.**
- Acceptation signée du règlement de fonctionnement.**
- Pour les parents séparés ou divorcés, notification de garde de l'enfant.**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 27 avril 2016 et sous réserve d'en faire la demande expresse vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles, ainsi que d'un droit d'opposition et d'un droit à l'effacement des données personnelles vous concernant, que vous pouvez exercer en écrivant par mail à [enfancejeunesse@ccvs84.fr](mailto:enfancejeunesse@ccvs84.fr) ou par courrier à Monsieur le Président - CCVS - Quartier Mougne - 84390 SAULT et en joignant copie de votre pièce d'identité.

**Communauté de Communes Ventoux Sud**

Antenne Villes-sur-Auzon | ZAE Les Fontaynes 725 Rte de Carpentras |

84570 Villes-sur-Auzon Tél : 04 90 61 78 85 | [alshvilles@ccvs84.fr](mailto:alshvilles@ccvs84.fr) | [www.ccvs84.fr](http://www.ccvs84.fr)



# FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

SEXE : M  F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

## 1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

## 2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : .....kg ; Taille : .....cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ?  Oui  Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES  oui  non  
MÉDICAMENTEUSES  oui  non  
AUTRES (animaux, plantes, pollen) :  oui  non  
Précisez .....

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser  oui  non

## 3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

## 4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL .....

TEL PORTABLE : .....

Responsable N°2 : NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL .....

TEL PORTABLE : .....

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT : .....

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :



## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACM MALEMORT DU COMTAT

### 1. Fonctionnement

Les Francas de Vaucluse et la CCVS accueillent vos enfants au sein du centre de loisirs de Malemort du comtat, pour la période du 10 Mai au 20 Décembre 2023.

Cet accueil a pour vocation d'offrir aux enfants de 3 à 11 ans, des loisirs adaptés à leur âge, dans des locaux adaptés à leur sécurité. Les enfants sont encadrés par une équipe d'animation et des intervenants titulaires des diplômes requis pour l'accueil de ce public.

Pour assurer le bon déroulement du centre de loisirs nous vous présentons le règlement intérieur qui fixe, pour le bien-être de tous, les droits et devoirs de chacun. En le signant vous vous engagez à le respecter et vous contribuez au bon fonctionnement de l'organisation.

### 2. Inscriptions

Les inscriptions se font à la journée (avec repas), par mail auprès de la Directrice, Mme Pastouret Manon à [alshvilles@ccvs84.fr](mailto:alshvilles@ccvs84.fr) ou via le portail famille.

- ☞ Les inscriptions sont prises en fonction des capacités d'accueil.
- ☞ Il est possible d'inscrire son enfant à la journée, à la semaine, au mois, de période de vacances à vacances. Un tableau d'inscription est téléchargeable sur le site de la CCVS [www.ccvs84.fr](http://www.ccvs84.fr).

#### ➤ Pour les Mercredis :

- ☞ Inscriptions à la journée. Les inscriptions supplémentaires ou modifications seront possibles, la semaine qui précède le Mercredi 18h00 au plus tard (Car les commandes de repas se font le jeudi).

Pour toutes questions liées aux inscriptions merci d'utiliser les coordonnées suivantes :

- ☞ [alshvilles@ccvs84.fr](mailto:alshvilles@ccvs84.fr)
- ☞ 06.40.44.00.95

**Association Départementale Des Francas de Vaucluse**

4 rue Râteau - 84 000 AVIGNON - Tel. 04.90.86.58.62 SIRET : 78320493600034 - APE : 9499z  
Email : [francas.vaucluse@gmail.com](mailto:francas.vaucluse@gmail.com) - site internet : [www.francas84.f](http://www.francas84.f) [www.facebook.com/francasdevaucluse](http://www.facebook.com/francasdevaucluse).

➤ Les familles doivent fournir les documents suivants :

- ☞ Fiche de renseignement dûment complétée (1 par enfant)
- ☞ Fiche sanitaire dûment complétée
- ☞ Règlement intérieur du Centre de Loisirs signé par au moins 1 personne responsable de l'enfant
- ☞ Une Photocopie des vaccinations obligatoire (DT Polio) à jour
- ☞ Une attestation d'assurance extrascolaire (Accident corporel individuel)
- ☞ Attestation de Quotient Familial (CAF/MSA) si allocataire ou Fiche d'imposition
- ☞ Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre des Francas de Vaucluse ou par virement dès réception de la facturation. **Tout changement d'Etat Civil doit nous être communiqué le plus rapidement possible (adresse, téléphone, personnes pouvant récupérer l'enfant).**

**3. Plages d'ouvertures et horaires par Accueil :**

➤ Périodes d'ouvertures

- ☞ Accueils périscolaires : Du 10 Mai au 20 Décembre 2023 (Mercredis)
- ☞ Accueil extrascolaire (vacances):
  - ✓ Du Lundi 10 Juillet au Vendredi 11 Aout 2023
  - ✓ Du Lundi 23 Octobre au Vendredi 03 Novembre 2023

➤ Horaires des différents accueils

- Le matin de 8h00 à 9h15
- Le soir de 17h00 à 18h15

**4. Les Repas :**

La réglementation HACCP, nous oblige à être très vigilants sur la préparation, le conditionnement et le service des repas au sein d'une collectivité. De plus, le temps de restauration méridienne, est un temps de la vie quotidienne important, au sein du projet éducatif des FRANCAS de VAUCLUSE. C'est pour ces raisons que nous faisons le choix de la maîtrise des repas des enfants, en instaurant des repas préparés par un prestataire.

La préparation des repas sera assurée par un prestataire de service, professionnel de la restauration collective. Le choix du prestataire se fera au regard des critères suivant :

- ☞ Préparation « Maison » des plats (pas de préparation industrielle)
- ☞ Produits Frais (Bio si possible)
- ☞ Circuits-courts

Les menus seront fournis aux parents sur le site de la CCVS à [www.ccvs84.fr](http://www.ccvs84.fr) (onglet centre de loisirs) et affiché au centre de loisirs.

- ☞ Aucun repas « tiré du sac » ne sera autorisé, sauf pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Protocole à fixer avec la Direction du Centre de Loisirs lors de l'inscription de l'enfant)

## 5. Sécurité et Assurance

Conformément à la réglementation, le centre de loisirs est assuré en responsabilité civile. L'organisateur dégage sa responsabilité en cas de perte d'effets personnels (bijoux, objets de valeur...).

Les familles doivent fournir une copie d'attestation d'assurance responsabilité civile extra-scolaire garantissant d'une part les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile), d'autre part les dommages qu'il pourrait subir (individuel, accident corporel). Ces renseignements seront portés sur le dossier d'inscription.

Les FRANCAS DE VAUCLUSE ont souscrit une assurance « Responsabilité Civile » auprès de la MAE.

Toutefois, sa responsabilité n'est pas engagée :

- Dès lors que l'enfant se trouve être avec la personne l'accompagnant ou venant le chercher
- En cas de perte ou de vol d'objets personnels.

### Sont interdits durant les horaires d'accueil :

- Couteaux, pétards et autres objets pouvant provoquer des accidents
- Argent, jeux, jouets personnels, bijoux : des temps de réunion sont prévus afin d'organiser des activités ludiques et pédagogiques
- Nourriture (gâteaux, bonbons...) : le repas et le goûter sont compris.

## 6. Tarifs

La tarification de centre de loisirs appliquée aux familles est déterminée en fonction du quotient familial

- [Tarification de l'Accueil Périscolaire du Mercredi](#)

Les tarifs sont établis selon le quotient familial (QF) des familles.

☞ Sans justificatif de Quotient Familial le tarif QF3 sera appliqué.

Quotients Familiaux	Tarifs	
	Prix journée	Prix Journée avec sortie
QF 1 ≤ 400 €	7.00 €	9.00 €
QF 2 de 401 € à 796 €	8.00 €	10.00 €
QF 3 > 797 €	9.00 €	11.00 €

Le règlement du centre de loisirs se fait dès réception de la facture. Toute journée inscrite et payée est acquise par les FRANCAS DE VAUCLUSE.

Un remboursement pourra être effectué sur présentation d'un justificatif selon les cas suivant :

- Maladie (certificat médical)
- Déménagement (Justificatif de domiciliation)

L'attention des parents est attirée sur le fait que la prise en charge de la CAF ne s'effectue que dans le cas où l'enfant est effectivement venu sur le centre de loisirs.

### 7. Jugement du tribunal suite à la séparation des parents

En cas de séparation des parents, la copie du jugement concernant les dispositions relatives à la garde habituelle de l'enfant devra être jointe.

### 8. Santé des enfants

Les enfants ne peuvent être accueillis sur le centre en cas de fièvre ou de maladies contagieuses. Aucun médicament ne sera délivré sur le centre de loisirs sans présentation de l'ordonnance correspondante et seulement dans le cas où la médication ne peut être prise matin et soir.

- Pour toute allergie un certificat médical est obligatoire avec le protocole d'accueil individualisé (PAI) correspondant, fourni lors de l'inscription.

## **Association Départementale Des Francas de Vaucluse**

- Pour la pratique des activités aquatiques et nautiques (sauf sortie piscine municipale), les familles doivent obligatoirement fournir une attestation de natation : attestation de capacité à se déplacer sans présenter de signe de panique sur 20 mètres avec passage sous une ligne d'eau.
- Protocole Sanitaire (COVID 19) : Vous vous engagez à respecter les règles d'hygiène et sanitaire en vigueur.

## 9. Respect des Horaires

Le personnel d'animation n'est pas habilité à assurer l'accueil des enfants en dehors des horaires d'ouverture. En cas d'empêchement les parents sont tenus d'appeler le centre de loisirs avant 9H. Du respect de ces horaires dépend la qualité de la vie et des activités du centre de loisirs.

## 10. Autorisation de sortie

Les familles autorisent leur enfant à participer à toutes les activités prévues dans le projet pédagogique, pour toute sortie exceptionnelle une autorisation spécifique sera transmise aux familles précisant le lieu, la date, les horaires et le type d'activités.

## 11. Fonctionnement

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement fixées par l'équipe éducative.

L'équipe éducative est tenue de respecter le projet éducatif et le projet pédagogique.

(Voir projet éducatif des Francas et se référer au projet pédagogique mis à votre disposition).

Le            /            /

La Direction du Centre de Loisirs

Le, la, les responsable(s) de l'enfant  
(Lu et approuvé)